



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service d'Accompagnement des Territoires
Affaire suivie par : Laurent RIVIERE
Tél : 03 86 71 71 18

Courriel : laurent.riviere@nievre.gouv.fr

2020/SAT/248

Nevers, le 23 novembre 2020

Recommandations de Monsieur l'Architecte-Conseil de l'État

Séance de travail du 30 octobre 2020

Commune : SAINT SAULGE

Objet : Aménagement de l'étang Bouteille

Maître d'ouvrage :

Maître d'œuvre :



La commune de Saint Saulge envisage la réfection d'un ancien étang et d'un ancien camping pour recréer une base de loisirs destinée à l'activité de la pêche et l'accueil de camping car.

Ce site serait aussi lié à une exploitation agricole à créer, qui assurerait en outre une



présence permanente sur le site.

A noter que l'étang Bouteille a toujours été plus ou moins asséché, pour des raisons de non étanchéité de la digue.

Propositions

Le site de l'étang Bouteille peut être intéressant à l'échelle de la commune et au niveau de l'intercommunalité, l'attrait du site pourrait être un atout en diversifiant l'offre d'accueil touristique.

Pour l'aménagement du site, l'enjeu sera de maintenir l'aspect naturel des lieux, y compris pour les aires de camping car. Le stationnement créé pourra être graduel, avec une partie stabilisée et le reste en surface perméable de type terre pierre, il pourra être arboré. Les aires de camping car pourront être diffuses et s'appuyer sur les terrassements en forêt déjà existants sur le site. L'enjeu sera de ne pas trop les rapprocher pour éviter de créer une zone trop concentrée et trop aménagée.

Au niveau de l'entrée du site, une fermeture pourrait être envisagée au niveau de la digue pour clore et sécuriser le site, avec un portail bois par exemple, qui serait encastré dans l'épaisseur de la digue.

Il est aussi vu qu'une pêcherie serait aménagée contre la digue. Cette solution permettrait de ne pas utiliser la route comme digue, ce qui par ailleurs me semble proscrit. Ce point pourrait être vérifié avec les services concernés.

L'implantation d'une exploitation agricole permettrait de restructurer et d'assurer la gestion du site, qui est aujourd'hui en friche en entraîne l'abandon de terres agricoles potentiellement intéressantes. La conjonction entre une réserve d'eau et une activité de maraîchage est intéressante et pertinente, et permettrait de concourir à la production d'une alimentation locale, qui plus est potentiellement en lien avec les établissements scolaires d'apprentissage de la commune.

La position des bâtiments sera à étudier finement, et leur construction devra s'inscrire dans une démarche environnementale vertueuse, au regard du site et de l'activité agricole future.

Pour tous ces projets et au regard du PLU communal, il faudrait déposer un CUb pour être sûr de la faisabilité du projet et surtout, de la construction possible de bâtiments agricoles. Le règlement de la zone N précise avant tout que des constructions sont possibles dans le cas d'une exploitation agricole existante, un projet cohérent doit donc être présenté pour approbation. En tous les cas et sous réserve de la validation administrative des services concernés, je pense qu'il s'agit d'un projet intéressant qui peut être de qualité et surtout, permettre l'aménagement d'un site aujourd'hui délaissé.

La deuxième partie de la réunion permet aussi de faire le point sur les poursuites des études menées dans le cadre des villages du futur. Il est vu que l'équipe municipale nouvellement élue a redéfini un projet stratégique, qui au final croise certains objectifs de l'étude globale qui avait été menée. L'intention est de revégétaliser le centre bourg, de le dédensifier en partie avec certains bâtiments qui sont en ruine qui seraient partiellement démolis. L'aménagement de voies pacifiées est aussi prévue et se pose la question des sens de circulation.

La problématique majeure de Saint Saulge est la traversée d'une voie sur laquelle transitent des poids lourds et engins agricoles d'importance, ce qui implique quelques aménagements nécessaires. Néanmoins, il est essentiel que le caractère du centre bourg ne soit pas sacrifié pour cet usage de voirie, et des aménagements simples, frugaux et assumant une pleine forme de polyvalence sont à trouver.

Les projets développés sont intéressants et pertinents, et je suggère qu'au fil de l'avancée de la commune sur leur définition, l'atelier puisse revenir pour accompagner les projets engagés et à venir. La présence de l'ABF sera indispensable, car des sujets importants sont posés, et les démolitions à engager doivent être mesurées et réfléchies, comme nous avons déjà pu en parler lors de précédents ateliers.

Pierre JANIN, Architecte-Conseil

Le présent avis s'appuie sur les compétences et l'expertise de son auteur. Il exprime une perception, nourrie à partir des informations collectées lors de la visite sur le terrain par l'atelier d'aménagement, mais également au regard des échanges survenus à cette occasion.

Les recommandations qui en résultent constituent des axes de réflexion permettant au maître d'ouvrage d'interroger la méthode de conception de son projet et de mieux prendre en considération les enjeux relatifs à l'architecture et au paysage, notamment. Elles n'ont néanmoins pas vocation à se substituer à la réalisation d'études éventuellement nécessaires, ou au recours à des gens de l'art (paysagiste et/ou architecte) spécialement missionnés pour accompagner le maître d'ouvrage dans son projet.